

Demoiselle Adeline Huot, en religion Sœur Marguerite Marie, décédée à l'Hôtel-Dieu de S. Hyacinthe en Février, à l'âge de 73 ans, après 7 années de profession.

R. I. P.

Indulgences que l'on peut gagner dans le mois.

Indulgences Plénieres.

Tous les jours, les nombreuses indulgences plénieres et partielles du chemin de la Croix.

En récitant six *Pater*, *Ave* et *Gloria*, nombreuses indulgences plénieres et partielles, une fois par mois pour les Tertiaires, et chaque jour pour les Cordigères. Pour gagner ces indulgences et celles du chemin de la Croix, la confession et la communion ne sont pas requises.

Le jour de la réunion mensuelle et un jour du mois, au choix de chaque Tertiaire, moyennant la confession, la communion et la visite d'une église ou d'un oratoire public.

Indulgence pléniere (aux cond. ord.), pour les personnes qui feront la neuvaine à S. Raphaël. Elle commence le 8.

Le 12 (aux cond. ord.) pour les personnes qui portent le scapulaire bleu

Indulgences Partielles.

La visite prescrite aux Tertiaires pour les indulgences des Stations de Rome, doit régulièrement se faire dans l'église où est érigée la fraternité. Tout Tertiaire qui en serait empêché, peut satisfaire à cette condition en visitant son église paroissiale. La visite de l'église paroissiale peut même suppléer à la visite des églises du premier, du deuxième Ordre, et du Tiers-Ordre régulier, si l'on ne peut s'y rendre pour gagner les indulgences qui exigent cette visite. Dans ce cas, il faut remplir les autres conditions exigées, qui sont la confession, la communion pour les indulgences plénieres, la visite, et la récitation de trois *Pater*, *Ave* et *Gloria*. Telles sont les conditions des indulgences à gagner dans les églises franciscaines.

Indulgence de 300 jours, pour un grand nombre de bonnes œuvres indiquées dans la Règle par Sa Sainteté Léon XIII.